

## 11 juin 2014 - DOCUMENT DE TRAVAIL

## TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET MESURES NOUVELLES DU PLAN D'ACTION POUR LE MILIEU MARIN MANCHE - MER DU NORD

OBJECTIFS OPERATIONNELS (jaune)  
MESURES et leurs ACTIONS (blanc)

## Descripteur 1 : Biodiversité

## Thème « Le réseau d'aires marines protégées »

01-01. Préserver et/ou protéger les espèces et habitats en renforçant la performance du réseau d'aires marines protégées

01-01-01 : Améliorer la performance du réseau des aires marines protégées en fonction des enjeux écologiques

01-01-02 : Compléter le réseau d'aires marines protégées par la mise en place de zones de protection renforcée via les outils existants (réserves naturelles nationales, arrêtés de protection de biotope, zones de non-prélèvement des parcs nationaux,...) sur les secteurs de biodiversité remarquable.

01-01-03 : Compléter le réseau Natura 2000 au large pour répondre aux enjeux identifiés sur les mammifères, les oiseaux et les récifs.

01-01-04 : *Achever le processus de création des parcs naturels marins prévu dans la stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées [possible suppression]*

## Thème « zones fonctionnelles et connectivité mer-terre »

01-02. Préserver et/ou protéger les espèces et habitats en préservant ou restaurant les zones fonctionnelles

01-02-01 : Mettre en place des zones de protection (temporaires ou pérennes) des zones fonctionnelles halieutiques

01-03. Préserver et/ou protéger les espèces et habitats en préservant ou restaurant les connectivités mer-terre

## Thème « captures accidentelles »

01-04. Préserver et/ou protéger les espèces en réduisant les taux de captures accidentelles

## Thème « aide à la décision »

01-05. Préserver et/ou protéger les espèces et habitats en mettant en place des outils d'aide à la décision et de connaissance

01-05-01 : Préparer un statut de protection pour les espèces et habitats marins en mettant en place des outils d'aide à la décision

01-05-02 : Établir un atlas des enjeux environnementaux en prenant en compte la sensibilité des espèces et habitats au regard des pressions exercées.

01-05-03 : Améliorer la prise en compte des effets cumulés des activités anthropiques à l'échelle SRM, notamment des projets, plans, programmes soumis à évaluation environnementale, études d'impacts et évaluation des incidences

01-05-04 : S'assurer de la prise en compte des enjeux environnementaux marins et littoraux, dans les porter à connaissance de l'État, dans les documents d'urbanisme des communes littorales et les schémas de cohérence territoriale.

## Descripteur 2 : espèces non indigènes

## Thème « transport et navigation »

02-01. Limiter les risques d'introduction d'espèces non indigènes en gérant les eaux de ballast des navires (rejets et traitement)

## Thème « salissures »

02-02. Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes en gérant les salissures fixées sur les coques des navires et sur les infrastructures (bouées, structures d'élevages...)

## Thème « aquaculture »

02-03. Limiter les risques d'introduction et de dissémination des espèces non-indigènes en encadrant la production de nouvelles espèces non indigènes

02-04. Limiter les risques d'introduction et de dissémination des espèces non-indigènes en encadrant la production d'espèces aquacoles déjà introduites ou indigènes en provenance d'une autre zone

## Thème « réduction de leurs impacts »

02-05. Réduire les impacts des espèces non indigènes

02-05-01 : Identifier les espèces marines qui pourraient figurer dans la liste européenne prévue dans le projet de règlement sur les espèces exotiques envahissantes

02-05-02 : Étudier la faisabilité réglementaire, économique et écologique de la valorisation d'espèces invasives en vue de réguler leurs développements

02-05-03 : Mettre en place un système de veille et d'alerte sur les espèces potentiellement envahissantes

## Descripteur 3 : stock des espèces commercialisées

## Thème « pêche professionnelle »

03-01. Maintenir / parvenir à des stocks en bon état en adaptant l'activité de pêche professionnelle

03-01-01 : Mettre en jachère des zones de pêche à pied le long du littoral.

## Thème « pêche de loisir »

03-02. Maintenir / parvenir à des stocks en bon état en incitant à de bonnes pratiques de pêche de loisir

03-02-01 : Étendre à d'autres espèces la limitation du nombre de capture par pêcheur ou par navire dans le cadre de la pêche de loisir (embarquée et à pied)

03-02-02 : Instaurer une déclaration préalable obligatoire d'activité

03-02-03 : Réglementer de manière cohérente les pratiques de pêche à pied de loisir

03-02-04 : Mettre en place un observatoire des activités de pêche à pied de loisir dans la sous-région marine (suivi des zones de pêche à pied, de la fréquentation, des pratiques et des espèces ciblées)

## Descripteur 5 : eutrophisation

05-01. Préserver les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation (citer les zones) en limitant les apports telluriques en nutriment, à la source et lors de leurs transferts, dans les bassins versants concernés de la sous-région marine

05-02. Identifier les zones d'eutrophisation avérées et les bassins versants les plus contributeurs à l'origine des principaux apports en nutriments depuis la source jusqu'à l'exutoire

05-03. Poursuivre la réduction de l'impact des pollutions ponctuelles sur le milieu marin par exemple en renforçant le traitement des nutriments urbains et industriels des eaux usées dans les bassins les plus contributeurs pour des agglomérations à partir de 2000 EH. Dans les bassins couverts par un SAGE, ceux-ci pourront être chargés de définir les objectifs de réduction adéquate et le calendrier de sa réalisation.

05-04 : Poursuivre la réduction des pollutions ponctuelles en améliorant la prise en compte des rejets par temps de pluie dans la collecte et le traitement des eaux usées des bassins les plus contributeurs

05-05. Renforcer la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole sur l'ensemble des zones vulnérables en définissant des actions locales notamment dans le cadre des SAGE. Dans les bassins couverts par un SAGE, ceux-ci pourront être chargés de définir les objectifs et les moyens de réduction de flux en nitrate adéquate
05-06. Renforcer la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole en améliorant la maîtrise de la fertilisation azotée sur les bassins les plus contributeurs de la sous-région marine
05-07. Limiter le transfert des pollutions diffuses d'origine agricole aux milieux aquatiques en adoptant une gestion des sols et de l'espace agricole adaptée, favorisant la rétention et la réduction des matières nutritives, sur l'ensemble des bassins de la sous-région marine
05-08. Limiter le transfert de pollutions diffuses d'origine agricole en favorisant la dénitrification naturelle et la fixation du phosphore avant transfert des nutriments aux milieux.
05-09. Réduire les apports d'azote atmosphérique (Nox) en prenant en compte les enjeux du milieu marin dans les plans de lutte contre la pollution atmosphérique, les plans régionaux pour la qualité de l'air et les plans de protection de l'atmosphère des régions les plus fortement contributrices (Île-de-France, Haute et Basse Normandie, Nord-Pas-de-Calais) et en réduisant les émissions régionales de x %
<b>Descripteur 6 : intégrité des fonds marins</b>
<b>Thème « aménagement sur le littoral »</b>
06-01: réduire les impacts sur les habitats fonctionnels et particulier de l'estran (herbiers, récifs d'hermelles...) en limitant les aménagements au droit de ces zones sensibles du littoral.
<b>Thème « pêche à pied »</b>
06-02 : Réduire les impacts sur les habitats benthiques du médiolittoral en améliorant les pratiques de la pêche à pied
Mesures nouvelles : voir mesures du D3 (Observatoire, réglementation,...)
<b>Thème « engins de pêche de fond »</b>
06-03 : Réduire l'impact de la pêche professionnelle sur les habitats benthiques subtidiaux en limitant l'utilisation d'engins de fonds sur les habitats benthiques sensibles (herbiers, bancs de maërl, champs de laminaires...)
06-03-01 : Améliorer les connaissances, expérimenter, développer et mettre en œuvre de nouvelles techniques de pêche pour limiter les impacts sur les habitats benthiques
<b>Thème « aquaculture »</b>
06-04 : Réduire les impacts de l'aquaculture marine sur les habitats benthiques en veillant à l'adéquation des techniques et des modalités d'élevage avec les habitats en présence
06-04-01 : Promouvoir des méthodes d'exploitation durable du milieu concernant la conchyliculture
<b>Thème « plaisance et loisirs »</b>
06-05 : Réduire les impacts des activités de plaisance et de loisirs sur les habitats de l'estran en limitant les effets du piétinement
06-05-01 : Diminuer l'impact des manifestations publiques sur le domaine public maritime en améliorant la gestion de la fréquentation sur l'estran
06-06 : Réduire les impacts des activités de plaisance en limitant les effets des ancrages sur les habitats et les espèces benthiques subtidales
06-06-01 : Inciter au regroupement des mouillages par la délivrance du titre domanial approprié (zone de mouillage et d'équipement léger) et encourager l'utilisation de techniques d'emprise au sol respectueuses de l'environnement
<b>Thème « dragages et clapages »</b>
06-07 : Réduire l'impact sur les habitats benthiques subtidiaux en limitant les dragages et clapages dans les zones sensibles
06-07-01 : Promouvoir des méthodes de dragage et de clapage durable pour le milieu (intensité, engins utilisés)
<b>Thème « granulats marins »</b>
06-08 : Réduire l'impact sur les habitats benthiques subtidiaux en limitant les extractions de granulats marins dans les zones sensibles
06-08-01 : Promouvoir des méthodes d'extraction des granulats marins durable pour le milieu (intensité, engins utilisés, jachères, phasage)
06-08-02 : Elaborer une stratégie d'extraction et de gestion des granulats marins à une échelle adaptée
<b>Thème « travaux maritimes »</b>
06-09 : Réduire l'impact sur les habitats benthiques subtidiaux en limitant l'impact de tous les travaux maritimes dans les zones sensibles
06-09-01 : Encourager les pratiques respectueuses de l'environnement concernant les travaux maritimes pouvant avoir un impact sur l'intégrité des fonds, par exemple en incitant à l'écoconception de tout nouvel ouvrage sur le milieu marin en créant une éco-conditionnalité sur les AOT
<b>Thème « suivi des activités marines »</b>
06-10 : Réduire l'impact sur les habitats benthiques subtidiaux en réalisant des suivis des activités maritimes
06-10-01 : Réaliser de manière systématique pour tout nouveau projet de travaux maritimes, d'extraction de granulats marins, de clapage / dragage un suivi environnemental morpho et biosédimentaire, harmonisé à l'échelle de la SRM, durant les phases de construction et d'exploitation, afin de suivre l'évolution du milieu soumis à cette pression
06-10-02 : Réaliser un suivi environnemental morpho et biosédimentaire sur les sites ayant été concernés par des travaux d'exploitation / démantèlement d'installations, afin de s'assurer de la recolonisation du site.
<b>Descripteur 8 : contaminants chimiques</b>
<b>Thème « apports directs en mer liés au transport maritime et à la navigation »</b>
08-01. Limiter ou supprimer les apports directs en mer de contaminants en maintenant une gestion appropriée du transport maritime
08-01-01. Renforcer les services de collecte et d'élimination des déchets et déchets toxiques en quantités dispersées (DTQD) produits dans les ports (port de pêche, plaisance, commerce, industrie...).
<b>Thème « apports directs en mer liés aux activités de carénage »</b>
08-02. Limiter ou supprimer les apports directs en mer de contaminants en supprimant les rejets de contaminants liés au carénage
08-02-01 : Favoriser les pratiques de carénages respectueuses de l'environnement : qui enlèvent les salissures dans des conditions ne dégradant pas l'environnement
<b>Thème « apports directs en mer ou remobilisation de contaminants liés aux activités de dragage »</b>
08-03. Limiter ou supprimer les apports directs ou remobilisation de contaminants en mer en limitant les impacts dus au dragage, remaniement et immersion de sédiments
08-03-01 : Structurer la filière de valorisation des sédiments dragués et développer les filières de valorisation et d'élimination.
<b>Thème « Apports atmosphériques »</b>
08-04. Réduire les apports atmosphériques de contaminants en prenant en compte les enjeux du milieu marin dans les plans de lutte contre la pollution atmosphérique, les plans régionaux pour la qualité de l'air et les plans de protection de l'atmosphère des régions les plus fortement contributrices (Île-de-France, Haute et Basse Normandie, Nord-Pas-de-Calais) pour réduire de : X % les apports de substances A, Y % les apports de substances b...

**Thème «Apports terrestres»**

08-05. Réduire ou supprimer les apports de contaminants au milieu marin en fixant des seuils adaptés

08-06. Réduire ou supprimer les apports de contaminants en agissant en priorité dans les bassins les plus fortement contributeurs.

08-07. Réduire ou supprimer les apports de contaminants en définissant les actions à mener concernant les industries, les agglomérations et les exploitations agricoles pour atteindre ces objectifs par bassins versants notamment dans le cadre des SAGE.

08-08. Réduire ou supprimer les apports de contaminants en révisant les autorisations de rejets industriels existantes de façon à prendre en compte le milieu marin et en les contrôlant

08-09. Réduire ou supprimer les apports de contaminant en informant/responsabilisant les utilisateurs de substances dangereuses sur les bonnes pratiques sur l'ensemble des bassins de la sous-région marine et en mettant en œuvre des contrôles renforcés sur les bassins les plus fortement contributeurs

08-10. Réduire ou supprimer les apports de contaminants en soutenant la réduction ou la suppression lorsque c'est possible, de l'utilisation de substances dangereuses par l'industrie, les collectivités et les exploitations agricoles sur l'ensemble du bassin versant

08-11. Réduire ou supprimer les apports de contaminants en analysant et réglementant les matières actives et métabolites en fonction de leur impact sur l'écosystème marin (travail communautaire).

08-12. Limiter les transferts de contaminants en adoptant une gestion des sols et de l'espace adaptée sur l'ensemble du bassin en zone urbanisée comme agricole, par le maintien et le développement de zones tampon (ripisylves, zones humides, bandes enherbées, etc.) notamment les zones arrière littorale.

08-13. Limiter les transferts de contaminants vers le milieu marin en identifiant les stocks résiduels de pollutions historiques impactant le milieu marin

08-14. Limiter les transferts de contaminants vers le milieu marin en soutenant des actions palliatives quand la réduction à la source est impossible

**Descripteur 9 : contaminants microbiologiques****Thème «améliorer la qualité microbiologique »**

09-01. Améliorer la qualité microbiologique des eaux en limitant autant que possible les transferts de polluants microbiologiques liés à l'insuffisance de l'assainissement collectif, en termes de traitement et de collecte, sur l'ensemble du littoral

09-02. Améliorer la qualité microbiologique des eaux en priorisant les zones à contrôler par les SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et la réhabilitation de l'ANC (Assainissement Non Collectif) en fonction de la sensibilité microbiologique des exutoires mise en évidence par les études de profil

09-03. Améliorer la qualité microbiologique des eaux en limitant l'accès du bétail aux abords des cours d'eau de l'ensemble du littoral (zone de pâturage)

09-04. Améliorer la qualité microbiologique des eaux en mettant aux normes les stockages de lisiers/fumiers et lutter contre le ruissellement/érosion sur zones d'épandages (en zone d'élevage hors-sol)

**Thème «améliorer la qualité chimique »**

Voir objectifs opérationnels du D8 et D5 (phycotoxines)

**Descripteur 10 : déchets marins**

10-01. Réduire à la source les quantités de déchets en mer et sur le littoral par une réduction globale du nombre de déchets

10-01-01 : Prévenir le déversement de granulés plastiques industriels dans l'environnement

10-01-02 : Inclure un axe sur les déchets marins dans le plan national de prévention des déchets

10-02. Réduire les quantités de déchets provenant du milieu terrestre (fleuves, réseaux d'assainissement...) en agissant sur les zones de forts apports

10-03. Réduire la production de déchets par les usages et les activités s'exerçant sur le milieu marin en encadrant les activités

10-03-01 : Inciter les ports à assurer des services adéquats de gestion des déchets à travers notamment la généralisation des politiques de type « port propre » ou de management environnemental

10-03-02 : Préconiser la généralisation d'un volet sur les déchets marins dans les schémas de structures des cultures marines.

10-03-03 : Encourager la mise en place d'actions du type « sentinelles de la mer » par les pêcheurs

10-04. Réduire significativement la quantité de déchets présents dans le milieu marin en renforçant la collecte, la valorisation et le retraitement des différents types de déchets issus du milieu marin

10-04-01 : Étudier la faisabilité technico-économique d'une filière de collecte et d'élimination ou de valorisation des équipements de pêche en fin de vie et des déchets issus de l'aquaculture

10-04-02 : Intégrer dans les « plans départementaux d'élimination de prévention et de gestion des déchets non dangereux » un volet spécifique littoral prévoyant les modalités de ramassage et d'élimination des déchets sur le littoral et en mer (tributaires, agglomération, plage, récupérations par la pêche,...)

**Descripteur 11 : énergies sonores**

11-01. Limiter les émissions impulsives à un niveau n'ayant pas un impact significatif sur les espèces en fixant des seuils adaptés

11-01-01 : Définir des préconisations pour limiter les impacts des émissions acoustiques lors des travaux en mer et des campagnes sismiques de recherche et d'exploitation

11-01-02 : Proposer, en concertation avec les autres Etats membres, la révision des textes européens fournissant des normes techniques relatives aux équipements et à la motorisation des navires de plaisance et des véhicules nautiques à moteur, pour prendre en compte la problématique du bruit sous-marin

11-01-03 : Mettre en place un registre des émissions acoustiques des activités anthropiques susceptibles d'affecter le milieu marin

11-02. Limiter les émissions continues à un niveau n'ayant pas un impact significatif sur les espèces en améliorant la connaissance du bruit de fond

**Thèmes transversaux****Thème « formation professionnelle »**

OT-01 : Améliorer la prise en compte des enjeux de protection du milieu marin dans les formations des encadrants et professionnels d'activités nautiques

OT-01-01 : Améliorer la formation et sensibiliser les encadrants et professionnels d'activités nautiques à la protection du milieu marin

OT 02 : Améliorer la prise en compte des enjeux de protection du milieu marin dans les formations des métiers de la mer

OT 02-01 : Améliorer la prise en compte des enjeux de protection du milieu marin dans les formations aux métiers de la mer (pêcheurs, aquaculteurs, marins au commerce, etc.) et aux métiers de l'agriculture

**Thème « information et sensibilisation »**

OT 03 : Améliorer la sensibilisation des usagers de la mer aux enjeux de protection du milieu marin

OT 03-01 : Renforcer l'exigence de connaissance sur la préservation du milieu marin dans les questions des épreuves théoriques du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur

OT-04. Améliorer la prise en compte des enjeux de protection du milieu marin dans l'information et la sensibilisation du grand public

OT-04-01 : Sensibiliser le grand public à la protection du milieu marin

OT-04-02 : Informer et sensibiliser le public scolaire (primaire et secondaire) aux enjeux de protection du milieu marin

OT-04-03 : Améliorer la formation des décideurs locaux à la protection du milieu marin